



L'école municipale

des sports enfants

6-14 ans

15-17 ans

Hiver sports

du 18 au 22 février

du 25 fév. au 1^{er} mars

2019

Stages sportifs de 5 jours
ou de 3 jours

Stages sportifs

du 18 au 22 février (5 jours)

pour les 6/14 ans

ou

du 18 au 20 février 2019 (3 jours)

pour les 15/17 ans

du 25 février au 1^{er} mars (5 jours)

pour les 6/14 ans

ou

du 25 au 27 février 2019 (3 jours)

pour les 15/17 ans

Pour les 6/8 ans

de 9 h 45 à 12 h

GYMNASTIQUE SPORTIVE

Gymnase Henri-Maurice (de 18 au 22 février)

Gymnase Auguste Delaune (de 25 février au 1^{er} mars)

de 13 h 45 à 16 h

ESCALADE

Gymnase Jean-Pierre Boy (du 18 au 22 février)

Gymnase Colette Besson (du 25 février au 1^{er} mars)

Pour les 9/14 ans

de 9 h 45 à 12 h

ESCALADE

Gymnase Jean-Pierre Boy (du 18 au 22 février)

Gymnase Colette Besson (du 25 février au 1^{er} mars)

de 13 h 45 à 16 h

TENNIS DE TABLE - BADMINTON

Gymnase Voltaire

de 9 h 30 à 17 h

SKI ALPIN-BIATHLON (stage de 5 jours)

3 jours de ski alpin au Collet d'Allevard + 2 jours de biathlon au Col de Porte

Départs :

Gymnase Voltaire (9 h 30) **ou** Jean-Pierre Boy (9 h 45) **au choix**

Coût :

75 € / martinérois - 150 € / non martinérois

Pour les 15/17 ans

de 9 h 30 à 17 h

SKI ALPIN (stage de 3 jours du lundi au mercredi)

3 jours de ski alpin au Collet d'Allevard

Départs :

Gymnase Voltaire (9 h 30) ou Jean-Pierre Boy (9 h 45) au choix

Coût :

45 € / martinérois - 90 € / non martinérois

Pour les stages ski

Prévoir :

une tenue de ski + des grosses chaussettes + des bottes de neige + un bonnet + des gants + des lunettes de soleil + de la crème solaire + un pique-nique + un goûter + une gourde + une tenue de sport + des baskets **à prévoir impérativement si repli en gymnases en cas de mauvais temps**

Prêt de matériel possible par la ville :

Essayage obligatoire si prêt de matériel au local ski à l'école Paul Éluard (entrée par la rue Henri-Maurice)

• *Pour les enfants inscrits sur le stage du 18 au 22 février :*
mercredi 13 février de 12 h à 13 h 30
ou jeudi 14 février de 17 h 30 à 19 h

• *Pour les enfants inscrits sur le stage du 25/02 au 1^{er} mars :*
jeudi 14 février de 17 h 30 à 19 h
ou mercredi 20 février de 17 h 30 à 19 h

Remplir le formulaire ci-dessous et se présenter au service des activités physiques et sportives avec **un moyen de paiement** (espèce, chèque, chéquier jeunes du Conseil départemental Isère, coupons sports).

Je soussigné(e)

Qualité : père mère tuteur

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Je déclare

Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M.

Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Prénom :

Téléphone(s) :

J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Établissement scolaire fréquenté en 2018/2019 :

Problèmes de santé :

Accompagnement par une AVS sur le temps scolaire : oui non

Je l'autorise

À participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS Hiver sports 2019.

Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indications médicales pour les activités choisies.

Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.

Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extrascolaires.

J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.

J'autorise mon enfant à rentrer seul.

> Pour une inscription pour un enfant n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères ou non scolarisé dans la commune, veuillez vous munir aussi de :

- une photo d'identité de l'enfant

- un justificatif de domicile

- la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant

- le livret de famille

À Saint-Martin-d'Hères, le.....

Signature du (des) parent(s) :

J'inscris mon enfant

Nom (majuscules) :

Prénom :

et je coche la (ou les) case(s) correspondant au choix de mon enfant :

Pour les 4/5 ans (5 jours)			
		18 au 22/02	25/02 au 01/03
Gymnastique sportive 9 h 45 - 12 h gymnase Henri-Maurice		X	
Gymnastique sportive 9 h 45 - 12 h gymnase Auguste Delaune			X
Escalade 13 h 45 - 16 h gymnase Jean-Pierre Boy		X	
Escalade 13 h 45 - 16 h gymnase Colette Besson			X
Pour les 9/14 ans (5 jours)			
Escalade 9 h 45 à 12 h gymnase Jean-Pierre Boy		X	
Escalade 9 h 45 à 12 h gymnase Colette Besson			X
Badminton 13 h 45 à 16 h gymnase Voltaire		X	X
Ski alpin - Biathlon 9 h 30 à 17 h (coût : 75 € / martinérois, 150 € / non martinérois)			
départ	gymnase Voltaire 9 h 30	X	X
	gymnase Jean-Pierre Boy 9 h 45	X	X
Pour les 15/17 ans (3 jours)			
Ski alpin 9 h 30 à 17 h (coût : 45 € / martinérois, 90 € / non martinérois)			
départ	gymnase Voltaire 9 h 30	X	X
	gymnase Jean-Pierre Boy 9 h 45	X	X

Hiver sports

Les dates

Semaine du 18 au 22 février 2019

Semaine du 25 février au 1^{er} mars 2019

Pour qui ?

Les enfants de 6 à 14 ans et les jeunes de 15 à 17 ans

Les thèmes

Gymnastique sportive, tennis de table / badminton, escalade, ski alpin / biathlon

Renseignements

- > Après des éducateurs sportifs des groupes scolaires.
- > Sur saintmartindheres.fr

Inscriptions

ATTENTION NOUVEAUTÉ :

Inscriptions pour les stages ski

Accueil uniquement pour les enfants et jeunes n'ayant pas participé au stage ski en 2018

- **lundi 21 janvier**
 - **mardi 22 janvier**
- de 8 h 30 à 17 h.**

Inscriptions pour tous

- **Mercredi 23 janvier de 8 h à 17 h.**
- **Puis du jeudi 24 janvier au vendredi 1^{er} février de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.**

Fermeture le mardi 29 janvier.

Au service des sports, annexe Croizat,
135 avenue Ambroise Croizat.
Tél. 04 56 58 92 87 ou 04 56 58 32 76

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.